



Rapport d'Activités

2018/2019

Chers membres,

Les années 2018-2019 ont été très positives pour oriGIn.

Dans ce rapport d'activité, nous sommes fiers de partager avec vous quelques-uns des résultats que nous avons attendus au cours des deux dernières années.

I. Un réseau mondial en constante expansion

Le nombre de membres d'oriGIn a continué d'augmenter au cours du dernier exercice biennal.

De prestigieux groupes et institutions d'IG du monde entier, tels que la "Confederazione Nazionale dei Consorzi Volontari per la Tutela delle Denominazioni dei Vini Italiani" (FEDERDOC), l'Irish Whiskey Association (IWA), le Consorzio Fontina, le National Office of Vine and Wine (ONVV) of Moldova, la Agriculture and Food Authority of Kenya et le French Industrial Property Office (INPI) - ont rejoint l'organisation. De même, des associations nationales d'IG portant notre nom ont été créées ("oriGIn Mongolia") ou ont changé de nom ("oriGIn Italia") pour renforcer l'identité commune et les messages véhiculés par les mouvements IG. Nous avons reçu des demandes similaires d'autres pays, qui seront traitées au cours du prochain exercice biennal. A cet égard, nous vous rappelons que les antennes nationales oriGIn sont des organisations indépendantes, à qui oriGIn autorise l'utilisation de son logo en échange de leur engagement à rester membres collectifs d'oriGIn et à mener des campagnes promouvant les IG auprès des autorités nationales.

Nous sommes heureux de voir oriGIn devenir un faiseur d'opinion réputé et un acteur crucial pour les IG dans le monde entier. Nous sommes la plate-forme mondiale où les questions les plus importantes concernant les IG sont discutées et où des campagnes sont lancées pour assurer la sensibilisation et la protection.

II. Campagnes de plaidoyer : nous avons fait entendre la voix des IG au niveau national, régional et international

Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, oriGIn a mené plusieurs initiatives pour assurer la protection des IG aux niveaux national, régional et international.

A. Au niveau national : nous avons analysé et fourni des commentaires aux autorités compétentes concernant les nouvelles lois sur les IG en discussion dans plusieurs juridictions à travers le monde. Quelques exemples :

En mai 2018, oriGIn a adressé des commentaires à l'Institut **mexicain** de la propriété industrielle (INPI) concernant la nouvelle loi nationale sur la propriété industrielle, en particulier les dispositions qui, à notre avis, étaient en contradiction avec l'Accord ADPIC, l'Arrangement de Lisbonne et son Acte de Genève.

En novembre 2018, dans le cadre d'une consultation publique lancée au **Brésil** sur le projet de règles concernant les procédures nationales d'enregistrement des IG, oriGIn a soulevé un point auquel sont confrontés certains de ses membres

dans le pays. Cela concerne l'interprétation restrictive donnée par les autorités nationales à la définition des IG, qui semble non conforme aux règles et pratiques internationales.

Avant l'entrée en vigueur de la loi du **Myanmar** sur les marques et les dessins et modèles industriels au début de l'année 2019, oriGIn avait soumis ses commentaires aux autorités nationales compétentes pour se féliciter des dispositions concernant l'enregistrement des IG et pour demander l'extension explicite aux IG des recours administratifs, civils et pénaux en cas de violation. Les IG, y compris les IG étrangères, peuvent désormais obtenir une reconnaissance au Myanmar.

Dans le contexte de "**Brexit**", oriGIn a constamment poussé les négociateurs britanniques à préserver le niveau existant de protection des IG dans le pays (par exemple lors de la consultation sur l'établissement de systèmes d'IG britanniques après Brexit).

B. Niveau régional : nous avons fait avancer l'agenda des IG dans différents domaines. Quelques exemples :

Dans l'**Union européenne (UE)**, l'antenne régionale **oriGIn EU** a été créée en mars 2018. Cela a contribué à accroître l'efficacité de nos campagnes au niveau européen.

Quelques exemples : en mai 2019, dans le cadre des élections du Parlement européen, nous avons préparé et présenté aux décideurs politiques européens **nos priorités pour la législature 2019-2024**. Nous avons notamment mentionné la nouvelle politique agricole commune (PAC) et la nécessité d'adapter les régimes d'IG existants aux préoccupations concernant la durabilité, telles que la préservation de l'environnement et la rémunération équitable des acteurs de la chaîne de valeur, la simplification des procédures d'enregistrement et l'adoption de nouvelles règles pour protéger les IG dans le contexte du commerce électronique et de l'Internet.

En outre, nous avons joué un rôle important dans le processus d'adoption du **nouveau règlement sur les spiritueux (UE, 2019/787)**, dont les dispositions relatives aux IG sont entrées en vigueur début juin 2019. Les avancées positives pour les IG sont : le renforcement de la protection des indications géographiques en ce qui concerne les marchandises en transit sur le territoire de l'UE et lorsqu'elles sont utilisées comme ingrédients ; la simplification des procédures d'enregistrement ; et l'obligation pour les États membres de contrôler le marché et création d'un registre des autorités compétentes chargées des contrôles.

Au cours de l'exercice biennal, nous avons également contribué à sensibiliser les autorités nationales et les offices des marques aux décisions de la CJUE et des tribunaux nationaux en matière **d'évocation**, un outil puissant contre les tentatives subtiles d'induire les consommateurs en erreur et de profiter injustement de la réputation des IG.

En Afrique, l'antenne régionale **oriGIn Afrique** est opérationnelle à Casablanca depuis 2018, grâce à un partenariat avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). oriGIn Afrique poursuit les objectifs suivants : aider les IG africaines à obtenir des fonds de reconnaissance et d'assistance technique et aider les membres d'oriGIn à obtenir des contacts institutionnels sur les questions liées aux IG en Afrique.

En Amérique du Nord, notre coopération avec la « **American Origin Products Association (AOPA)** » a été renforcée au cours du biennium. Dans ce contexte, plusieurs campagnes sur les IG ont été menées dans la région. A titre d'exemple, dans le cadre des négociations de l'Accord Etats-Unis-Mexique - Canada (USMCA), il était crucial de s'assurer que les règles des IG confirment le principe selon lequel la généricité des noms est évaluée par les autorités compétentes exclusivement au regard de la juridiction où la protection est demandée.

C. Au niveau international : nous avons concentré nos campagnes sur l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, les grandes négociations bilatérales concernant les IG et les domaines Internet de premier niveau (TLDs)

A plusieurs reprises au cours de l'exercice biennal, oriGIn a encouragé les États membres de l'OMPI à adhérer à **l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne**. En effet, l'Acte de Genève inclut formellement les IG dans son champ d'application, ce qui assure un niveau de protection solide tant pour les appellations d'origine que pour les IG. De même, elle introduit des éléments de flexibilité dans l'Arrangement de Lisbonne, ce qui le rend attrayant pour une variété de systèmes juridiques. En conséquence, l'Acte de Genève représente une occasion unique de mettre en place un registre véritablement international pour toutes les IG, augmentant la transparence, la sécurité juridique et la réduction des coûts pour les groupes. Le Cambodge, la Côte d'Ivoire et l'Albanie ont déjà adhéré à ce traité, tandis que l'UE a achevé ses procédures internes (son adhésion devrait être finalisée d'ici fin 2019). Nous sommes fiers de constater que les préoccupations précédemment exprimées par oriGIn sur les modalités de l'adhésion européenne (concernant en particulier les droits antérieurs des appellations d'origine protégées par l'actuel Arrangement de Lisbonne) ont été prises en compte par les institutions européennes.

D'autre part, au cours de l'exercice biennal, nous avons suivi **les principales négociations bilatérales concernant les indications géographiques** (Accord de libre-échange avec un chapitre sur les indications géographiques, accords portant sur les indications géographiques uniquement, accord de coopération ayant des implications pour les indications géographiques, etc. ...) dans le but de soutenir une protection efficace (par exemple l'implication des groupes dans l'élaboration des listes d'IG et la limitation des "exceptions" à la protection complète pour les IG individuelles). En ce qui concerne plus particulièrement les accords bilatéraux auxquels l'UE est partie, nous avons élaboré un résumé complet pour nos membres. Il donne un aperçu des négociations en cours, des accords finalisés (mais pas encore en vigueur) et des accords ratifiés.

En ce qui concerne les TLDs, oriGIn n'a cessé d'encourager les États membres de l'OMPI à recommander à l'ICANN (la société privée chargée de la gestion des

TLD génériques) de donner aux groupes d'IG la possibilité de bénéficier des principes UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy – « Principes directeurs régissant le règlement uniforme des différends ») pour les litiges relatifs à l'enregistrement des noms de domaine de second niveau en conflit avec des IG.

III. Innovation : nous avons consolidé/développé une expertise dans des domaines stratégiques pour les IG au-delà de la protection

Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, oriGIn a consolidé/développé son expertise dans des domaines stratégiques pour les IG, au-delà de la protection

Tout d'abord, en ce qui concerne **le débat mondial sur la durabilité**. Avec une population mondiale croissante et des implications en termes de quantité et de qualité des aliments disponibles, d'utilisation de l'eau et d'impact sur l'environnement en général, les IG ne peuvent ignorer les défis liés à la durabilité. Les considérations commerciales jouent également un rôle important dans le débat, car la durabilité devient un facteur majeur influençant le comportement des consommateurs. A cet égard, nous avons renforcé le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et mis en œuvre notre "GIs and Sustainability Strategy" au Honduras avec notre membre "café de Marcala". En outre, il a été convenu qu'à partir de juin 2020, un Forum biennal FAO-oriGIn sur les IG et la durabilité serait organisé. De même, au cours de l'exercice biennal, oriGIn est devenu l'un des partenaires du projet LIFE "The Tough Get Going", projet coordonné par l'Université "Politecnico di Milano". Le projet vise à améliorer l'efficacité des processus de production des fromages AOP à pâte dure ou semi-durcie dans l'UE. Le principal résultat du projet sera la conception d'un logiciel permettant d'évaluer et de réduire l'empreinte environnementale du produit (PEF). Cet outil sera calibré, validé et testé sur "Grana Padano" et "Comté", ainsi que sur "Beaufort", "Abondance", "queso Mahón-Menorca" et "Stilton". L'objectif est de créer un point de référence solide pour évaluer et améliorer la performance des deux chaînes d'approvisionnement des AOP. Elle aidera les producteurs à réduire leur impact environnemental et à promouvoir une utilisation efficace des ressources.

De plus, en 2018, oriGIn a été sélectionné pour faire partie de l'équipe de formation du programme "Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres", parrainé par l'UE, visant à améliorer les connaissances et à harmoniser les pratiques des États membres en matière **de contrôle des IG** pour les vins, spiritueux et produits agricoles. Aux fins de la formation, les contrôles comprennent à la fois ceux effectués avant la commercialisation des produits et les contrôles administratifs du marché (protection ex officio).

Enfin, comme nous sommes régulièrement invités à des conférences et séminaires sur les IG à travers le monde, oriGIn a renforcé au cours du dernier biennium son **rôle de plateforme d'échange de bonnes pratiques entre groupes et associations d'IG**. Nous avons recueilli des informations sur les besoins en IG au Mexique, en Turquie, en Géorgie et en Australie (en particulier la création de groupes et de systèmes de contrôle) et élaboré une stratégie pour y répondre.

IV. Outils et partenariats : une stratégie pour s'assurer que les IG sont comprises au-delà des cercles de producteurs et de décideurs politiques

Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, nous avons continué à développer des outils et des partenariats pour faire en sorte que les concepts clés des IG soient compris au-delà des cercles de producteurs et de décideurs politiques.

En 2018, pour sensibiliser les milieux académiques aux IG, oriGIn a signé un accord de coopération avec le « **European IP Institutes Network (EIPIN-IS)** », un consortium de cinq grands centres européens de recherche en propriété intellectuelle (Maastricht University, Queen Mary University of London, Universidad de Alicante, Universität Augsburg et Université de Strasbourg). Quinze chercheurs ont été sélectionnés pour participer à des études - doctorat - sur la propriété intellectuelle, y compris les IG - thème dont oriGIn est le point focal.

En outre, au cours de l'exercice biennal, neuf éditions du cours en ligne "Adding Value to Origin Products Through Geographical Indications (GIs)", élaboré en coopération avec le **International Trade Center (ITC)**, ont eu lieu. Cela **nous a permis de former plus de 1.000 participants (principalement de pays en développement)** sur la valeur et les avantages de l'établissement d'IG pour des produits locaux ayant des caractéristiques uniques ainsi que sur les principaux éléments impliqués dans la reconnaissance des IG.

Enfin, nous avons constamment mis à jour **notre répertoire mondial des IG**, qui contient aujourd'hui quelque 8.150 IG actuellement protégées dans les juridictions du monde entier, en dépit du système juridique et de la terminologie adoptée au niveau national. Bien que cette compilation ne puisse pas être considérée comme exhaustive, un tel effort est une étape importante dans la promotion de la transparence en ce qui concerne les IG et la mise en évidence de leur dimension mondiale.

V. Comptabilité (CHF)

	Budget 2019	Exécution 2018	Exécution 2017	Exécution 2016	Exécution 2015
REVENUS					
Memb. cotisations	300,000	277,279.06	242,810.33	241,127.22	246,587.01
Donateurs	140,000	221,823.90	254,928.92	162,437.71	192,278.43
Sundry					
Total revenus	440,000	499,102.96	497,739.25	403,564.93	438,865.44
DEPENSES					
Salaires	293,000	289,809.22	282,893.66	281,180.80	270,722.30
Consultants	3,000	7,447.72	12,061.78	47,382.43	51,039.22
Voyage / Evènement	23,000	16,989.21	64,617.13	34,406.58	25,461.96
Projets	37,000	57,799.81	45,406.10	9,252.20	55,276.37
Rep UE	38,000	36,881.85	15,585.94		
Rep Africa	4,000	16,662.10	12,975.54		
Rep US	17,000	47,365.51	47,833.44		
	415,000	472,955.42	481,373.59	372,222.01	402,499.85
DEPENSES DE BUREAU					
	29,000	28,990.06	28,434.88	30,827.15	35,646.26
Total des Dépenses	444,000	501,945.48	509,808.47	403,049.16	438,146.11
Résultat	- 4,000	-2,842.52	-12,069.22	515.77	719.33

Plusieurs défis restent à relever pour les IG, ainsi que pour la consolidation d'oriGIn (voir à ce sujet notre Plan d'action 2020-2021). Nous sommes confiants qu'avec votre soutien, nous les surmonterons et porterons oriGIn vers de nouveaux sommets.



Claude Vermot-Desroches

Président d'oriGIn



Massimo Vittori

Directeur exécutif d'oriGIn